



## RÈGLEMENT DU CONCOURS CONCOURS DE LA PHOTO DUVEL PERFECT SERVE

Le présent règlement s'applique au concours "Duvel Perfect Serve Photo" organisé par **DUVEL MOORTGAT NV**, dont le siège social est établi à **2870 Puurs-Sint-Amands, Breendonkdorp 58**, inscrite au registre des personnes morales d'Anvers, division Malines sous le numéro d'entreprise **0400.764.903**, ci-après dénommée "Duvel".

### Article 1 - Durée

1.1 Ce concours débutera le 15 avril 2024 et se terminera le 31 août 2024 à minuit. Il s'agit d'une campagne temporaire avec obligation d'achat. La participation se fait via le scan d'un QR Code disponible lors d'achat d'une Duvel.

1.2 Les gagnants des prix seront sélectionnés selon une formule de concours décrite à l'article 5 ci-dessous.

### Article 2 - Participants

2.1 Le concours est ouvert à toute personne âgée de 18 ans au moins et domiciliée en Belgique, à l'exclusion des personnes décrites à l'article 2.2 ci-dessous. Duvel se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité.

2.2 Les personnes suivantes sont exclues de la participation au concours : (a) les employés de Duvel ou d'entreprises liées à Duvel et leurs conseillers en marketing, ainsi que les membres de leur famille respective résidant à la même adresse, et (b) toute personne directement ou indirectement liée à l'organisation de ce concours.

### Article 3 - Fraude

En cas d'abus, de tromperie ou de fraude, Duvel se réserve expressément le droit d'exclure le(s) participant(s) concerné(s) de la participation à ce concours et/ou à d'autres concours Duvel.

### Article 4 - Prix

4.1 Les prix du concours sont les suivants :

- Prix principal : un voyage à Bali pour deux personnes ;
- Prix subsidiaires :
  - o 1.500 lunettes Duvel 45° ;
  - o 700 casquettes Duvel ;
  - o 400 sacs de sport Duvel ;



- 400 chèques-cadeaux d'une valeur de 20 euros chacun.

4.2 Le grand prix aura lieu entre septembre 2024 et septembre 2025 et comprend les éléments suivants :

- Vol aller et retour Bruxelles-Bali ;
- 10 nuits d'hôtel en chambre double ;
- Transferts à l'aéroport de Bali.

La date de départ exacte sera fixée en concertation avec le gagnant, en fonction des disponibilités et des coûts.

4.3 Les prix sont fixes et ne peuvent donc pas être échangés, y compris contre d'autres biens ou une valeur en espèces. En outre, les prix étant personnels, Duvel n'honorera pas les demandes des gagnants de transférer le prix à des tiers.

4.4 En cas de refus du prix par un gagnant, ou en cas de toute autre raison de ne pas attribuer un prix à un gagnant, ce prix expirera.

## **Article 5 - Concours**

5.1 Les participants peuvent gagner des prix selon la formule de concours suivante :

- Les participants doivent partager une photo d'une Duvel parfaitement versée.
- Chaque participant peut participer trois fois par jour.

5.2 La sélection des participations gagnantes sera effectuée, conformément au présent article 5, par le jury de Duvel, à sa discrétion et sans obligation pour Duvel de soumettre une quelconque justification aux participants concernant le processus de sélection ou les décisions. Le jury tiendra compte des éléments suivants:

### **1. l'aspect technique de la bière**

1. La Duvel sera servie dans un verre Duvel (tout verre officiel de Duvel) ;
2. Verrerie : le verre Duvel est-il propre et bien présenté, mettant en valeur la présentation générale de la bière ? Belle mousse fine et lisse (par opposition à de grosses bulles).
3. Technique de versement :
  - a. La mousse s'arrête à 1 cm du bord ;
  - b. La mousse est fine et délicate, sans grosses bulles ;
  - c. La transition entre la bière et la mousse se fait au milieu du D ;
  - d. Clarté de la bière sans levure (spot de de tornado) / trouble si de la levure a été délibérément ajoutée).



## **2. Présentation/image :**

1. Clarté : l'image est-elle claire et nette, sans flou ni distorsion ?
2. Éclairage : l'éclairage est-il utilisé efficacement pour mettre en valeur Duvel et le verre et créer une atmosphère accueillante ?
3. Composition : la photo est-elle bien cadrée et visuellement attrayante ? Capte-t-elle l'attention du spectateur ?
4. Impact émotionnel : la photo suscite-t-elle une réaction émotionnelle positive chez le spectateur, telle que l'excitation, le plaisir ou la satisfaction ?
5. Cohérence : la bière Duvel est-elle présentée de manière cohérente avec l'image et les valeurs de la marque ?

## **3. Considérations juridiques et éthiques : obligatoires**

1. Toutes les contributions doivent être conformes aux directives légales et éthiques (consommation raisonnable représentée sur la photo, pas de nudité / drogue / lien avec la religion / la politique / le blasphème, etc. ....).

2. Pas de situations dangereuses / conduite / enfants / sports extrêmes / prise de risque par le consommateur.

Pour le prix principal, une attention particulière sera accordée au caractère unique et à l'originalité de la photo :

1. Unicité et excellence : la photo se distingue-t-elle des autres ? A-t-elle une qualité unique ou mémorable ?
2. Impact global : l'impact global de la photo sera pris en compte, y compris la manière dont la photo capture l'essence de la dégustation d'une bière Duvel.
3. Innovation :
  - a. Créativité : la photo montre-t-elle une présentation unique ou créative de la bière Duvel dans le verre ? Un point de vue original sur le service parfait ?
  - b. Récit : la photo raconte-t-elle une histoire ou transmet-elle un thème lié à Duvel, à un moment de Duvel ou à l'expérience de sa consommation ?

## **Article 6 - Communication**

Le concours ne fera l'objet d'aucune communication autre que la participation elle-même, que ce soit par lettre, par téléphone ou par courrier électronique.

## **Article 7 - Responsabilité**

7.1 Duvel, ses employés ou tout tiers collaborant à ce concours ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des pertes ou dommages de toute nature pouvant résulter de l'organisation de ce concours, y compris la participation au concours, la sélection des gagnants et l'attribution du prix.



7.2 La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques de pannes et, plus généralement, les risques liés à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus présents sur le réseau. Duvel, ses employés ou tout tiers collaborant à ce concours ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'erreurs telles que : des erreurs de transmission sur Internet ; une mauvaise manipulation d'Internet ou du logiciel utilisé ; les conséquences de virus, de bogues, d'anomalies, d'erreurs techniques ; ou toute erreur sur le matériel technique ou le logiciel. L'énumération qui précède n'est pas exhaustive.

7.3 Duvel ne peut en aucun cas être tenu responsable de toute perte ou dommage direct ou indirect résultant de tout défaut, ou de tout dysfonctionnement, de l'exclusion de participants ou de l'annulation du concours pour quelque raison que ce soit. Il en va de même pour tout dommage direct ou indirect qui pourrait résulter d'une connexion au site. Tous les participants doivent prendre les précautions nécessaires pour protéger leurs données personnelles et les logiciels de leur ordinateur contre toute forme de contamination. La connexion à la page Duvel sur Facebook et la participation au concours se font sous l'entière responsabilité des participants.

7.4 Duvel se réserve le droit de modifier, de reporter, d'écourter ou d'annuler tout ou partie du concours en raison, par exemple, de circonstances imprévues, de modifications de la législation ou à la suite d'une décision du Service public fédéral (SPF) compétent. Si une telle modification est introduite, les participants ou d'autres personnes ne pourront prétendre à aucun dommage ou indemnité de quelque nature que ce soit.

7.5 Tout litige sera tranché par les tribunaux d'Anvers (y compris le tribunal de paix) et sera exclusivement régi par le droit néerlandais.

#### **Article 8 - Réclamations**

Toute plainte concernant le concours et sa procédure sera rejetée.

#### **Article 9 - Identification**

Tous les participants doivent s'identifier en envoyant leurs coordonnées personnelles à Duvel par courrier électronique si cela leur est demandé. Les données personnelles communiquées dans ce courrier à Duvel permettront d'identifier le participant de manière exclusive et irrévocable et, par conséquent, de déterminer l'identité du gagnant légitime.

#### **Article 10 - Notification**

Les gagnants seront contactés au plus tard le 23 août de l'année 2024, par email demandant certaines informations pour la livraison des prix (notamment une adresse de livraison). A défaut de réaction dans les 30 jours suivant la réception de cet email, les gagnants seront considérés avoir renoncé à leur prix.



## **Article 11 - Vie privée**

11.1 Duvel est le responsable du traitement de vos données personnelles dans le cadre de ce concours et traite les données personnelles des candidats conformément à la législation applicable en matière de protection des données personnelles et plus particulièrement conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données). Les candidats trouveront de plus amples informations à ce sujet sur le site web de Duvel : <https://www.duvel.com/fr-be/terms-conditions>.

11.2 Les participants sont informés que leurs données personnelles seront traitées par Duvel dans le cadre de la gestion du concours (traitement des inscriptions au concours et contact avec les gagnants). Duvel ne transmettra pas les données personnelles des participants à des tiers, sauf en cas de consentement exprès et préalable du participant. L'organisateur prendra toutes les précautions nécessaires pour préserver la confidentialité des données. L'organisateur conservera les données personnelles collectées pendant la durée nécessaire à la gestion de ce concours et au maximum 3 semaines après la fin du concours.

11.3 Les participants ont le droit d'accéder à leurs données personnelles et, le cas échéant, peuvent demander la rectification, l'effacement ou la portabilité de leurs données en contactant Duvel. Les participants ont également le droit de s'opposer au traitement de leurs données. Veuillez noter qu'en cas d'annulation de vos données ou d'opposition au traitement, votre participation à ce concours sera annulée.

11.4 Les participants acceptent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées, toute erreur ou information incorrecte d'identité ou d'adresse entraînant automatiquement l'élimination de la participation.

## **Article 12 - Acceptation du règlement du concours**

En participant au concours, le participant accepte sans réserve le contenu et toutes les dispositions du présent règlement, ainsi que toute décision que l'organisation pourrait prendre pour assurer le bon déroulement du concours.

## **Article 13 - Publication**

Les participants cèdent à Duvel, de manière inconditionnelle, irrévocable et définitive, les droits de propriété intellectuelle sur les photos envoyées, en ce compris le droit de reproduction et le droit de publication. La cession des droits de propriété intellectuelle s'applique dans le monde entier et pour toute utilisation possible, quelle que soit la diffusion, via tous les supports et canaux possibles et sans que Duvel ne soit tenu de verser une quelconque compensation supplémentaire aux participants.



#### **Article 14 - Avertissement matériel promotionnel**

Toutes les images et/ou descriptions utilisées dans le matériel promotionnel relatif à ce concours ne constituent pas une représentation exacte de la destination réelle où se rendra le gagnant. Ces images sont utilisées à des fins d'illustration et de promotion uniquement. La destination et l'itinéraire spécifiques du voyage que les participants peuvent gagner dans le cadre de ce concours sont détaillés dans des documents officiels distincts fournis par Duvel, tels que la description du prix, l'itinéraire et les conditions spécifiques au voyage attribué. Dans la mesure où la loi applicable le permet, vous libérez Duvel, ses dirigeants, administrateurs, employés, agents et affiliés de toute réclamation, responsabilité, demande, action, cause d'action, coûts et dépenses (y compris les frais d'avocat) découlant de ou en rapport avec toute allégation de fausse déclaration ou de publicité mensongère concernant la destination mentionnée dans notre matériel promotionnel. Il est de votre responsabilité d'examiner attentivement toute la documentation officielle fournie par Duvel concernant le voyage attribué. Toute divergence ou question concernant la destination ou l'itinéraire du voyage doit être portée à l'attention de Duvel avant l'acceptation du prix. Votre participation à ce concours, ainsi que votre acceptation de tout prix attribué, constituent votre compréhension et votre acceptation des déclarations, divulgations et clauses de non-responsabilité contenues dans le présent document.